

Sommaire, septembre 1964

Chronique du Sanctuaire	161
Aurore	170
Ce n'est pas en vain qu'on outrage Marie	174
Aux Serviteurs de Marie ..	179
La Chaîne.....	184
L'Arbre des Générations.....	188
Variétés.....	190
Consécration du samedi à la Sainte Vierge	192
Prières et Actions de Grâces.....	195
Souscriptions pour restaurer et orner le Sanctuaire.....	199
Recommandations aux prières	200
Nécrologie.....	200

L'abonnement peut commencer à toute époque de l'année.

L'adresse imprimée indique la date où finit l'abonnement : ainsi **Jan. 04**, après un nom, signifie que l'abonnement est dû depuis jan. 1904.

Le *Directeur* doit être immédiatement prévenu de tout changement d'adresse, et, en le faisant, on ne doit jamais omettre d'indiquer clairement le **nom du bureau de poste que l'on quitte**.

Que toute irrégularité dans la réception des *Annales* soit signalée sans retard au Directeur, spécifiant quel numéro est en défaut.

N.B.—Les envois d'argent seront faits de préférence par Bons et Mandats de poste ou par chèque de banque.—Si le chèque est fait payable à une banque des Etats-Unis, il faut ajouter **vingt-cinq centins** à la somme expédiée afin de couvrir les frais d'es-compte. Nous conseillons de faire enregistrer les lettres qui contiennent de l'argent ; c'est le moyen d'en éviter la perte.

Toute correspondance doit être adressée, et tout chèque ou mandat doit être fait payable aux

ANNALES DU TRES SAINT ROSAIRE,
Cap-de-la-Madeleine,
Qué.